



Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le trois avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mr Jean-Luc MIMOUNI,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	7	7
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

Aline BATIOU, Jacques CAUFFEPE-POURCET, Danielle DAMO, Pamela DE SOUSA, Cédric SIMONATO, Benjamin DELAVAUULT

**Procuratation(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Yannick HAAG

**Etai(en)t excusé(s) :**

Sylvie SEUBE

Date de la convocation
28 mars 2023

Date d'affichage
28 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

11 avril 2023
---------------

et publication du

__/__/__
----------

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Jacques CAUFFEPE-POURCET

<b>DCM 2023_0403_3 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 du Comptable Public</b>
---

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Service de Gestion Comptable d'Auch à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 du comptable public, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à TOURNAN

LE MAIRE Jean-Luc MIMOUNI


